

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER**  
**10 PLACE EDMOND PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n°DEL2020 – 101 : Convention avec le  
centre de gestion du calvados pour l'utilisation du  
service de remplacement et missions temporaires**  
Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 10 décembre 2020 à 19h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 4 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 4 décembre 2020.

<b>Nombre de conseillers communautaires</b>		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	29	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITE</b>
Pour: 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents dans la salle de conférence les Conseillers communautaires suivants :  
Christian GUESDON, Jean-Daniel LECOURT, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD, Geneviève SIRISER, Agnès THOMASSET.

Sont présents en visioconférence les Conseillers communautaires suivants :  
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Geoffroy JEGOU du LAZ, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :  
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE ; Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE ; Cyrille ROSELLO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE ; Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Marcel DUBOIS ; Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Christian GUESDON ; Daniel LEMOUSSU a donné pouvoir à Christian GUESDON ; Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE ; Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE ; Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT ; Alain SCRIBE a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER ; Alain COUZIN a donné pouvoir à Geneviève SIRISER ; Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET ; Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité*

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2020

Application agréée E-legalite.com

**DEL2020-101 : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU CALVADOS POUR L'UTILISATION DU SERVICE DE REMPLACEMENT ET MISSIONS TEMPORAIRES**

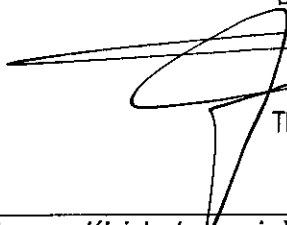
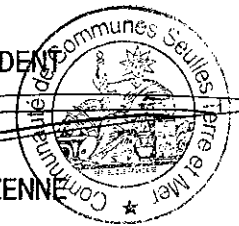
- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- Vu la convention

Considérant que pour palier à certaines absences et des potentielles difficultés à recruter, Seules Terre et Mer souhaiterait pouvoir bénéficier du service de remplacement mis en place par le centre de gestion du Calvados.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le centre de gestion du calvados pour l'utilisation du service de remplacement et missions temporaires
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Le PRESIDENT  
  
 Thierry OZENNE  


*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2020

Application agréée E-legalite.com